

# Le projet radio des télé locales crispe le secteur privé

RADIO Les CEO de RTL, NGroup et DH Radio interpellent le ministre Marcourt

- ▶ Ils cosignent une lettre dans laquelle ils lui demandent de se prononcer sur la légalité de ce projet.
- ▶ Ils ne comprennent pas qu'un service public puisse concourir pour des fréquences destinées au privé.

Toutes les radios qui veulent avoir une place sur la bande FM et sur la radio numérique (DAB+) dans le cadre du nouveau plan de fréquences ont jusqu'au 16 mars pour déposer leur dossier de candidature au CSA. C'est sur base de ces dossiers que le CSA sélectionnera ceux qui auront droit aux précieuses fréquences à partir de la mi-juillet étant entendu qu'en FM, il n'y aura pas de place pour tout le monde... À l'approche de cette échéance, les tensions montent et elles n'opposent pas comme on aurait pu s'y attendre des groupes privés entre eux mais tournent autour du vieux clivage public et privé. En cause ? La volonté affichée de six télé locales de postuler pour l'obtention d'un réseau radio qui leur permettrait de couvrir la Fédération Wallonie-Bruxelles avec des émissions communes à certaines heures de la journée et de décrocher à d'autres heures avec des émissions locales.

**Sur 11 réseaux radios, 5 sont exploités par le public et 6 par le privé**

Cette volonté irrite au plus haut point les radios privées car les fréquences qui sont mises en jeu dans le cadre du plan de fréquences leur sont exclusivement réservées – les fréquences de la RTBF étant garanties par un décret. Or les télévisions locales sont largement subsidiées par les pouvoirs publics...

Les patrons de trois groupes radios privés – Philippe Delussinne pour RTL (Bel et Contact), Marc Vossen pour NGroup (Nostalgie, NRJ) et Philippe le Hodey pour DH Radio ont envoyé une lettre au ministre des Médias Jean-Claude Marcourt pour « connaître sa position quant à la conformité de ce projet de radio commerciale par rapport à la lettre et à l'esprit du décret régissant les services de média audiovisuel (SMA) ».

Dans ce courrier dont nous avons pu prendre connaissance, les trois CEO rappellent que la situation actuelle laisse déjà, selon eux, « insuffisamment de place aux opérateurs privés. Sur onze réseaux, cinq sont exploités par le secteur public via la RTBF et six par les éditeurs de services sonores privés ». Sous-entendu, si un réseau supplémentaire tombe dans les mains du public, ce dernier deviendra majoritaire puisqu'il y aura six réseaux publics contre cinq privés. « Voir un service public concourir à un appel d'offres destiné à des opérateurs privés suscite une incompréhension totale », poursuivent les trois CEO indiquant au ministre qu'ils souhaitent de sa part « une clarification urgente en tant que pouvoir public autorisant et subsidiant ces ASBL ».

Ils mettent en évidence le fait que les télé locales, en tant que bénéficiaires des subventions publiques, ont l'obligation d'affecter celles-ci « exclusivement pour les fins pour lesquelles elles ont été attribuées ». Ce serait donc selon eux « un détournement de ces fins que d'allouer des moyens opérationnels et financiers à la réalisation d'un projet sonore, et de plus privé. Le fait de réaliser ce projet via la constitution d'une société commerciale ne permet pas de s'affranchir de ces contraintes, estiment encore les signataires du courrier.

Pour eux, si les télévisions locales veulent faire de la radio, cela doit se faire dans le cadre des synergies avec la RTBF comme le promet le décret SMA.

Interrogé en commission média du Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles par le député MR Olivier Maroy, le ministre Marcourt n'a pas voulu dévoiler le fond de sa pensée, bottant en touche vers le CSA. « La décision lui appartient », a-t-il déclaré tout en rappelant les obligations prévues dans le cadre légal pour pouvoir introduire un dossier de candidature : être une société commerciale ; être indépendant de tout gouvernement, de tout parti politique ou organisation représentative des employeurs ou des travailleurs. « Vous conviendrez qu'il existe a priori et sous réserve d'examen par le CSA une difficulté à ce qu'une télévision locale stricto sensu puisse répondre à ces conditions pour déposer une demande », a conclu le ministre. ■

**JEAN-FRANÇOIS MUNSTER**

**PROJET RADIO****RTC Liège reporte sa participation**

Six télévisions locales sur douze sont parties prenantes au projet radio. Il y aura des accords de collaboration avec les autres. Elles pourront rentrer plus tard si elles le désirent. Parmi les six, on retrouve BX1, les quatre télés locales hennuyères et une autre dont le nom n'a pas été rendu public. Un des initiateurs du projet, RTC Liège, ne sera finalement pas de la partie. Il affirme être toujours intéressé par le projet mais a d'autres priorités pour 2019.

**RADIO NUMÉRIQUE****20 % des Belges ont déjà entendu parler du DAB+**

Privé et public ne sont pas toujours à couteaux tirés. Ils travaillent même main dans la main depuis de nombreuses années au sein de la coopérative Maradio.be pour faire advenir la radio numérique (DAB+), évolution indispensable pour assurer la pérennité de ce média. Cette perspective se rapproche à grand pas. Le réseau est prêt. Seize radios publiques et privées testent celui-ci depuis le 15 novembre. Les places de chacun seront également bientôt attribuées. L'appel d'offres « plan de fréquences » du CSA est double. Il vise à attribuer des

fréquences en FM mais aussi en DAB+. À la mi-juillet, les deux plans de fréquences devraient être prêts ce qui permettra le lancement officiel du DAB+ dans notre pays. La Belgique sera le 9<sup>e</sup> pays européen à adopter ce mode de diffusion numérique hertzien qui, à la différence de la radio sur internet, ne coûte rien à l'auditeur (pas d'abonnement requis). Il faut juste être

équipé d'un récepteur compatible. C'est d'ailleurs le grand défi de l'industrie radio dans notre pays : faire en sorte que les ménages s'équipent rapidement. Il y a du travail. Selon les statistiques du bureau d'études GfK, 14 % seulement des 652.000 radios vendues en 2018 étaient compatibles avec cette technologie. Dans

les automobiles, la situation est meilleure : 31 % des nouvelles voitures immatriculées étaient équipées de base. La situation devrait évoluer rapidement puisqu'une fois le nouveau Code européen de communication électronique transposé en droit belge (au plus tard pour 2020), les nouveaux véhicules mis sur le marché devront obligatoirement être équipés en DAB+. Maradio a également commandité une étude de notoriété auprès de 1.500 personnes dont il ressort que 20 % de la population connaît déjà le DAB+ de façon spontanée (43 % en notoriété assistée). Pour ceux qui possèdent un récepteur (5 %), c'est la qualité du son et de la réception qui sont cités comme principaux avantages.

# de Haan « Un grand vide dans l'info locale radio »

## ENTRETIEN ■

**M**arc de Haan est directeur général de la télévision locale bruxelloise BX1.

### Pourquoi les télé locales veulent-elles faire de la radio ?

*Nous ne sommes pas que des télé locales. Depuis quelques années déjà – et de plus en plus –, nous sommes devenus des médias avec une activité diversifiée principalement sur internet. À l'automne on lance notre webradio. Cela fait partie de notre stratégie internet.*

### Les radios privées estiment qu'en faisant de la radio, vous allez détourner les subsides publics qui vous sont alloués et qui sont spécifiquement affectés à la télévision...

*En ce qui concerne BX1, les subsides que l'on reçoit de notre autorité de tutelle, la Fédération Wallonie Bruxelles, sont dédiés à la télévision. Mais cette mission de service public télévisuelle n'est financée qu'à hauteur de 1 million d'euros sur un budget total de 6,9 mil-*

*lions. Ce n'est pas l'ensemble de notre activité. Rien ne nous interdit de faire autre chose. C'est d'ailleurs une curiosité belge d'avoir des missions de service public qui ne soient pas télévision et radio. Partout en Europe, – Espagne, Pays-Bas, Allemagne – les télévisions régionales de service public sont toutes des radios télévisions.*

### Vous touchez aussi des subsides de la Cocof...

*Oui 3,5 millions mais le contrat de gestion que nous avons avec la Cocof a évolué. À l'origine, il ne faisait référence qu'à la télévision. Aujourd'hui il nous confie des missions de média généraliste tous supports. C'est à la faveur de cette évolution que nous avons fortement développé nos activités sur internet. Mais on n'est pas un service public de la Cocof. La responsabilité décrétable sur BX1 reste au niveau de la Fédération Wallonie Bruxelles.*

Est-il normal selon vous qu'un acteur sub-

### sidié par les pouvoirs publics concoure pour des fréquences réservées au secteur privé ?

*C'est une question à poser aux pouvoirs publics. Notre candidature vise aussi à amener le CSA à se positionner... Nous comprenons que la question se pose et c'est bien qu'elle se pose. Cela va nous permettre d'obtenir une clarification. De toute façon, des fréquences publiques, il n'y en a pas de disponibles... Mais il y a beaucoup de malentendus dans ce dossier. On ne peut pas nous assimiler à la RTBF. On n'est pas dans la même situation qu'elle. De notre côté, on peut répondre à toutes les questions liées à la recevabilité de notre dossier. J'espère juste que cette discussion ne va pas occulter l'essentiel, à savoir le grand vide actuel en d'information régionale et locale en radio. Il y a des spécialistes de ce type d'info : les télévisions locales. Ce serait triste de ne pas faire appel à elles et de ne pas augmenter la diversité du paysage radiophonique. ■*

Propos recueillis par  
**JEAN-FRANÇOIS MUNSTER**